

CONVENTION DE COTUTELLE internationale DE THESE

Entre

L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, représentée par

le Président Lionel COLLET

et

L'UNIVERSITE de CHIANG MAI , THAILANDE

représentée par

son Président, le Pr. Pongsak ANGKASITH

concernant la cotutelle de thèse de Mlle Kuntida KITIDEE

La présente convention s'applique à Mlle Mlle Kuntida KITIDEE inscrit(e) à l'Université Claude Bernard - LYON I et à l'Université de Chiang Mai, dans le cadre des études doctorales, conformément à la procédure de cotutelle de thèse (vu l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse entre établissements d'enseignement supérieur français et étrangers et *texte de référence du pays partenaire s'il y a lieu*).

Titre 1 - Modalités administratives

1-1 L'inscription en thèse de doctorat en co-tutelle de Mlle Kuntida KITIDEE au sein de l'Ecole Doctorale de l'Université Claude Bernard LYON I et à l'Université de Chiang Mai concernera l'année universitaire 2008-2009. Elle sera renouvelée chaque année pendant la durée du travail de recherche en co-tutelle dans chacun des deux établissements concernés.

1-2 Mlle Kuntida KITIDEE paie les droits universitaires à l'Université de Chiang Mai et bénéficie de l'exonération des droits dans l'autre établissement contractant conformément aux dispositions réglementaires retenues.

Dans le cas de thèses en cotutelle en partenariat avec des universités européennes, le paiement des droits universitaires se fera alternativement une année dans une université, une année dans l'autre.

1-3 Lors de son inscription, le (*la*) doctorant(e) devra fournir les justificatifs relatifs à ses ressources, à son domicile, à sa couverture sociale ainsi qu'à son assurance relative aux accidents du travail, dans chacun des pays.

1-4 Des périodes de recherche alternées auront lieu à l'Université Claude Bernard - LYON I et à l'Université de Chiang Mai. Le calendrier et la longueur des séjours seront essentiellement fonction

des évolutions et de l'avancement des recherches.

1-5 Pour les périodes d'études effectuées en France et pour la soutenance, le doctorant bénéficie de l'ensemble des dispositions de l'arrêté du 7 août 2006 susvisé, et de la charte des thèses de l'Université Claude Bernard - LYON I.

Titre 2 - Modalités pédagogiques

2-1 Le travail de thèse est effectué sous la responsabilité des deux directeurs de thèse :

- M. le Pr. Pierre BOULANGER de l'Université Claude Bernard - LYON I

Grade : Professeur des Universités, PU-PH 1ère Classe
Laboratoire : Virologie, Faculté de Médecine Laennec

- M. le Pr. Chatchai TAYAPIWATANA de l'Université de Chiang Mai

Grade : Associate Professor
Laboratoire : Clinical Immunology Division, Department of Medical Technology

et porte sur le sujet suivant :

« Interference d'anticorps simple-chaîne (scFv) avec la maturation de la polyprotéine Gag du virus HIV-1 ».

Les molécules d'anticorps simple-chaîne dirigés contre l'extrémité C-terminale du domaine M_{Ap}17 de la polyprotéine Pr55Gag sont capables d'entrer en compétition avec la protéase virale en se liant au voisinage du site de clivage M_{Ap}17-C_{Ap}24. En bloquant le clivage de maturation du Pr55Gag par empêchement stérique au site de clivage, ils constituent des agents antiviraux potentiels intracellulaires.

(détail du sujet en quelques lignes maximum)

2-2 Lorsque le doctorant doit valider des formations complémentaires (scientifiques ou visant à son insertion professionnelle), les établissements préciseront les modalités de reconnaissance mutuelle de ces formations, en accord avec les directeurs de thèse et le doctorant.

Titre 3 - Modalités de soutenance

3-1 - Le jury de soutenance est composé sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement désignés conjointement par les deux établissements contractants et comprend, en outre, des personnalités extérieures à ces établissements. Le nombre des membres du jury ne peut excéder huit.

3-2 La thèse sera rédigée en Anglais. Elle comportera un résumé substantiel rédigé en français.

3-3 La thèse donnera lieu à une soutenance unique en langue scientifique reconnue par les deux établissements concernés. La soutenance aura lieu à l'Université de Chiang Mai.

L'Université Claude Bernard - LYON I et l'Université de Chiang Mai s'engagent à délivrer conjointement le grade de Docteur, après avis favorable du jury ou simultanément un diplôme de docteur de chaque pays.

Le Président du jury établit un rapport de soutenance contresigné par les membres du jury.

Les modalités de protection du sujet, de dépôt, signalement et reproduction des thèses sont arrêtées

conformément aux législations spécifiques à chaque pays impliqué dans la préparation de la thèse.

3-4 Après la soutenance de la thèse, les établissements contractants délivrent à l'étudiant :

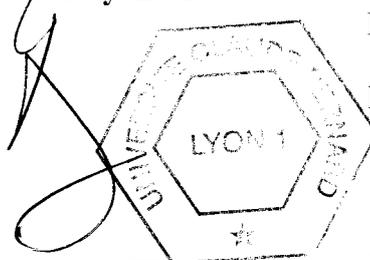
soit : simultanément un diplôme de docteur de chacun d'entre-eux

(rayer la mention inutile)

3-5 Sur le ou les diplômes de docteur figurent une indication de spécialité ou de discipline, le titre de la thèse ou l'intitulé des principaux travaux, la mention de la cotutelle internationale, les noms et titres de membres du jury et la date de la soutenance.

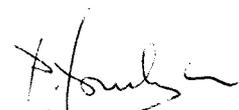
Pour l'Université Claude Bernard Lyon - I

Le Président Lionel COLLET

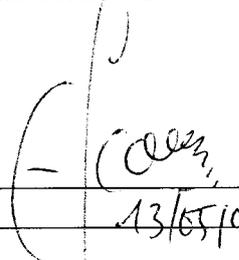


(Date 21/05/2008)

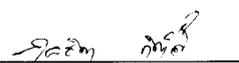
Professeur Pierre BOULANGER
Co-directeur de thèse


(Date 5 Mai 2008)

Le Directeur de l'Ecole doctorale
Pr. Jean-Pierre FLANDROIS


(Date 13/05/08)

La Doctorante : Ms Kuntida KITIDEE

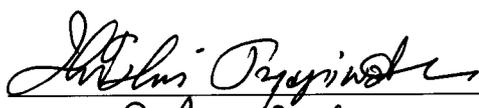

(Date 16 June 2008)

**Pour l'Université de Chiang Mai
Le Chef d'établissement**

President Pr. Pongsak ANGKASIT


(Date April 9, 2008)

Professeur Chatchai TAYAPIWATANA
Co-directeur de thèse


(Date 2 Apr. 2008.)

Le Doyen de la Faculté des Sciences
Médicales Associées de l' Université
de Chiang Mai
Pr. Audomsark HAESUNGCHARERN


(Date 2 Apr. 2008)